

Les Cahiers des Dix



La Science du Blason

Victor Morin, LL.D., M.S.R.C.

Number 22, 1957

URI: <https://id.erudit.org/iderudit/1079970ar>

DOI: <https://doi.org/10.7202/1079970ar>

[See table of contents](#)

Publisher(s)

Les Éditions La Liberté

ISSN

0575-089X (print)

1920-437X (digital)

[Explore this journal](#)

Cite this article

Morin, V. (1957). La Science du Blason. *Les Cahiers des Dix*, (22), 9–41.
<https://doi.org/10.7202/1079970ar>

Tous droits réservés © Les Éditions La Liberté,

This document is protected by copyright law. Use of the services of Érudit (including reproduction) is subject to its terms and conditions, which can be viewed online.

<https://apropos.erudit.org/en/users/policy-on-use/>

Érudit

This article is disseminated and preserved by Érudit.

Érudit is a non-profit inter-university consortium of the Université de Montréal, Université Laval, and the Université du Québec à Montréal. Its mission is to promote and disseminate research.

<https://www.erudit.org/en/>

La Science du Blason

Par VICTOR MORIN, LL.D., M.S.R.C.

La marée montante de la démocratie universelle n'est pas encore parvenue à saper le prestige de la vieille chevalerie des Croisades. Les descendants de familles armoriées ont jalousement conservé les insignes de la gloire ancestrale et les roturiers des temps modernes, qui ne sont pas « *descendus* » de la noblesse, mais qui ont « *monté d'un cordonnier* », suivant l'expression de Louis Veuillot, se voient tenus d'adopter des armoiries d'élection lorsqu'ils accèdent à une dignité qui comporte cette distinction.

Malheureusement, leur ignorance des règles étroites et sévères du BLASON les porte à exagérer sous ce rapport. Ils croient devoir établir une biographie « parlante » de leur carrière en étalant un nombre infini d'*emblèmes* qui ne sont souvent compréhensibles que par eux-mêmes quand ils n'ont pas pour résultat d'afficher le mauvais goût d'un « nouveau riche ».

Si la modération est de bonne mise en toutes choses, c'est en art héraldique qu'elle a reçu sa plus juste consécration. Les armoiries les plus belles sont les plus simples; celles qui remontent aux Croisades nous offrent rarement plus qu'un meuble à blasonner et celui-ci consiste ordinairement en une des pièces dites « honorables ». Lorsque le prince Léopold d'Autriche revint d'une bataille où il avait mis les Sarrasins en fuite, son écuyer le débarrassa de son armure en présence des troupes à qui elle apparut toute rougie du sang des Infidèles, sauf à la taille où elle était couverte par le ceinturon de son épée. Dans leur admiration, les soldats s'écrièrent alors avec enthousiasme : « Vive le brave Léopold! *De gueules* (rouge) à la *fascé* (ceinturon) *d'argent!* » et ce fut l'origine des armoiries de cette lignée.

Par contre, nos « paladins » modernes, qui s'adressent parfois à des dessinateurs moins érudits ou moins consciencieux que flatteurs pour se faire « fabriquer » des armoiries, ne se rendent pas compte du ridicule auquel ils s'exposent en accolant leur nom à des élucubrations. Je garde le souvenir amusant des ridicules armoiries d'un membre éminent du clergé dont le nom

évoquait l'image d'une forêt et qui se prévalait de l'avantage d'être né à la Rivière-du-Loup. L'artiste à qui il s'en était rapporté lui remit un « tableau » où se dressait au premier plan le tronc d'un grand arbre au pied duquel coulait une rivière et, au second plan, un loup qui s'y abreuvait. Seule, sa lecture en langage héraldique ne s'y trouvait pas, — et pour cause.

Les hommes politiques d'il y a cinquante ans qui se sont entêtés à survivre jusqu'aujourd'hui n'ont pas non plus oublié que lorsque l'homme distingué qu'était sir François Langelier fut appelé aux fonctions de lieutenant-gouverneur de cette province, il s'était, par malheur, adressé, pour la création de ses armoiries officielles, à l'un de ces coureurs d'esprit qui ne ratent jamais l'occasion de faire un mauvais jeu de mots; il en avait reçu un dessin représentant un ange enchevêtré dans un réseau de cordes dénouées avec la spirituelle (?) devise :

« *J'étais L'ANGE LIÉ;*
Et me suis délié. »

et il lui fallut subir cette horreur jusqu'à sa mort arrivée sur la fin de son terme d'office!

On nous dira peut-être que ce jeu de mots, tout risible qu'il fût, ne pouvait lutter de balourdise avec l'élucubration acceptée par les autorités de Saint-Germain-d'Auxerre, en France, qui représentait, comme armoirie, un singe flottant dans l'air par je ne sais quel sortilège de mystificateur hindou et serrant d'une main l'extrémité postérieure de son dos tandis que l'autre arborait, à titre explicatif sans doute, l'inscription non moins spirituelle (?) qui se lisait : « *Singe, air, main, dos, serre* ». Tant il est vrai de dire que l'esprit français n'a jamais cessé de courir la rue, soit en France ancienne ou dans la Nouvelle !

On oublie trop volontiers qu'une armoirie ne doit pas être un paysage et encore moins une charade ou un rébus. Le blason est une science astreinte à des règles simples mais inviolables et, comme son application est d'usage restreint, ses adeptes sont plutôt rares. J'en ai publié, il y aura bientôt quarante ans, un *Traité de vulgarisation* accompagné d'un glossaire qui a pu rendre service en maintes occasions, mais dont l'édition est maintenant épuisée. Comme il ne semble pas que cet ouvrage soit réimprimé à raison du nombre restreint de sa clientèle en regard du coût de l'impression, et que je suis souvent consulté à ce sujet, j'ai cru me rendre utile aux intéressés en leur rappelant brièvement ici les grandes lignes d'un art qui reste toujours de mise chez les érudits.

CHAPITRE I

DÉFINITION DES TERMES DU BLASON

Les profanes qui n'ont pas pris la peine de consulter ce modeste, mais savant, ami de tous les jours appelé « *Dictionnaire* », emploient indistinctement les expressions « *blason, armes* ou *armoiries, écu* ou *écusson, émaux* ou *couleurs* » lorsqu'ils s'adressent à un spécialiste en cette matière. Établissons tout d'abord la propriété de ces différents termes :

Les ARMOIRIES comprennent « *l'ensemble des marques distinctives d'honneur ou de personnalité accordées par l'autorité compétente ou adoptées par un groupe ou une personne en vue de s'identifier* » ; elles comprennent l'*écu*, les *figures* qui le chargent et tous ses *ornements* extérieurs, y compris la *devise*.

Les ARMES sont les *figures, pièces* ou *meubles* distinctifs de la personne ou corporation, disposés sur l'*écu* suivant les règles voulues et colorés des *émaux* attribués ou adoptés.

Le BLASON est la description de ces armoiries suivant les termes convenus dans la science héraldique.

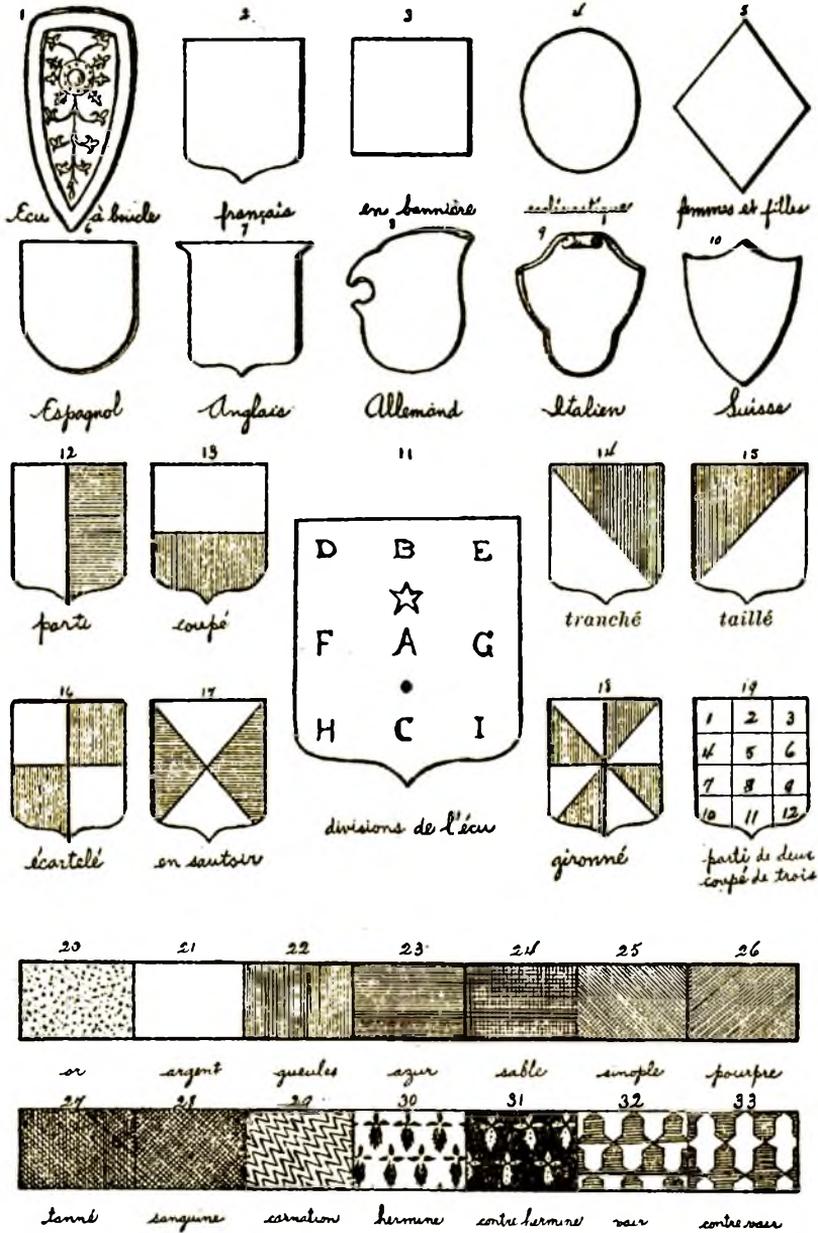
Les armes et armoiries se rapportent donc à l'*art* tandis que le blasonnement est une *science*. C'est pourquoi les initiés se servent indifféremment des mots « art » ou « science » suivant l'objet qu'ils ont en vue dans le domaine héraldique.

L'ÉCU est l'enclos dans lequel on renferme les meubles qui constituent les armes à décrire. Il représente le « bouclier » ou arme défensive du chevalier, ainsi nommé à cause de la « boucle » ou emboisement central au moyen duquel on le tenait au bout du bras, et il affecte différentes formes suivant les pays ; nous en indiquons les formes adoptées par chacun d'eux en les marquant des chiffres 1 à 10 sur la *Planche I* avec leurs *divisions* sous les chiffres 11 à 19 et les *émaux* de leurs armes sous les chiffres 20 à 33. Cet enclos de l'*écu* porte le nom de CHAMP.

L'ÉCUSSON est un tout petit *écu* placé dans le champ du grand comme meuble. Il y est généralement apporté comme « brisure » ou *adjonction* indiquant l'entrée d'une famille étrangère dans celle qui est sous examen.

Les ÉMAUX sont les couleurs sous lesquelles on représente les meubles de l'*écu*. Ils se divisent en deux classes dont la distinction est importante ainsi que nous aurons l'occasion d'en juger dans le blasonnement : 1° les *métaux* qui se restreignent à deux et 2° les *meubles* qui sont au

PLANCHE I — ECUS, PARTITIONS ET EMAUX



nombre de cinq; ajoutons-y deux *fourrures* qui sont rarement employées dans le champ de l'écu. Ces émaux sont ceux du blason français, mais on en trouve d'autres dans ceux d'autres nations dont nous parlerons à l'article qui traite de ce sujet.

Les *meubles*, *pièces* ou *figures* sont les objets qui se placent sur le champ de l'écu ou sur les pièces principales pour caractériser l'individualité du chevalier ou propriétaire de cette armoirie. Ils constituent, pour ainsi dire, la marque distinctive ou le nom de cette personne.

Les *partitions* représentent les divisions qui se partagent le champ de l'écu, tandis que les *attributs* indiquent les détails ou caractéristiques des pièces, figures ou autres meubles héraldiques suivant leur nature, leur forme, leur attitude ou leur position.

Enfin, les *ornements* sont des accessoires qu'on trouve généralement à l'extérieur de l'écu, tels que les casques, couronnes, supports, décorations et insignes de dignités, ainsi que la devise du propriétaire.

Nous aurons l'occasion d'employer d'autres expressions techniques au cours de ce relevé succinct de la science héraldique; nous en donnerons l'explication au fur et à mesure du besoin.

CHAPITRE II

L'ÉCU ET SON CHAMP

L'armure protectrice et défensive du soldat de l'antiquité (*scutum* chez les Romains, qu'on a traduit en français par le mot *écu*) était de forme ronde avec un embossement au centre pour y insérer la main. Avec l'évolution des ans, on l'allongea afin d'en couvrir tout le corps et, quand les armes offensives évoluèrent au point de le rendre quasi inutile, sauf pour les tournois, les différents peuples en modifièrent la forme, chacun à sa convenance.

Les Français adoptèrent la forme quadrilatère de sept parties de largeur sur huit de hauteur, arrondie aux deux angles inférieurs et se terminant en pointe au milieu de sa base; les Espagnols, les Portugais et les Flamands choisirent une forme semblable à l'exception du bas qui est complètement arrondi, tandis que les Anglais y apportaient pour seule modification deux pointes ou cornes en prolongement latéral de la partie supérieure. Les Italiens ont adopté une forme ovale avec évasements aux

deux angles supérieurs représentant quelque peu une tête de cheval, et les Suisses ont pris une forme triangulaire arrondie en saillie sur les côtés avec deux petits évasements au sommet, tandis que l'écu allemand est plus ou moins fantaisiste mais caractérisé par une échancrure sur le côté, rappelant celle qui servait à y déposer la lance du chevalier dans les tournois. Enfin les Ecclésiastiques ont adopté la forme elliptique et les femmes et filles, le losange. Ces différentes formes sont également illustrées sur la Planche I.

On a donné le nom d'« écu » à la pièce de monnaie qui porte ce nom parce que le roi de France saint Louis (1215-1270) s'avisa de faire frapper le denier d'or « à l'écu de ses armes ». Cette pièce fut alors désignée sous le nom de « denier d'or à l'écu » et plus brièvement sous le simple nom d'« écu » ; sa valeur a souvent varié au cours des siècles, mais elle fut finalement fixée à huit sols neuf deniers sous le nom d'« écu à la chaise ».

Puisque le blason nous amène à parler de numismatique, hâtons-nous de dire qu'en termes héraldiques le côté droit (*dextre*) de l'écu est placé à *gauche* du lecteur tandis que le côté gauche (*senestre*) est à *sa droite* ; l'écu représente en effet la personne du chevalier qui le porte, de sorte que le dextre et le senestre sont à l'inverse de celui qui les regarde. Dans la numismatique au contraire, l'effigie est indiquée « à gauche » si son profil est tourné du côté gauche du lecteur.

—Mais, me direz-vous, qu'est-ce donc que le « *champ* » d'un écu ? Et je vous répondrai :

—C'est tout simplement « *le fond sur lequel se placent les diverses figures ou meubles de cet écu* » et c'est lui qu'on indique en premier lieu quand on blasonne en langue française tout en supprimant le mot « *champ* » qui est sous-entendu, tandis qu'un Anglais ou un Allemand signale tout d'abord les « *meubles* » et termine sa description par l'émail du champ sur lequel ils reposent. Ainsi, devant les armoiries d'Ecosse qui représentent un lion rouge dressé sur ses pieds d'arrière dans un double trescheur sur un champ d'or et menaçant son ennemi de ses pattes de devant (attitude qualifiée par l'expression héraldique « *rampant* », dérivée du latin *rapiens* qui signifie « *furieux* »), un Français blasonnera : « *D'or au lion rampant de gueules enfermé dans un double trescheur du même* », alors qu'un Anglais ou un Allemand dira, chacun dans sa langue : « *Un lion rampant de gueules et enfermé dans un double trescheur du même sur un champ d'or* ».

Le champ peut être uni, mais il est généralement divisé par des lignes qu'on nomme « *partitions* ». Sa surface, de même que celle des « *meubles* » ou « *figures* » dont on le couvre, se distinguent alors par des « *émaux* » de

diverses couleurs. Nous verrons, au chapitre suivant, que ces « émaux » se divisent en deux *métaux*, cinq *couleurs* et deux *fourrures* indiqués sur la Planche I par des hachures conventionnelles. Il nous reste à indiquer quelles sont ces partitions, ainsi que leurs subdivisions, puis les noms donnés aux diverses parties de l'écu.

Il existe quatre partitions « mères » qui sont représentées par les figures 12 à 15 de la Planche I. Ce sont le « *parti* » qui divise le champ en deux parties égales par une ligne verticale, le « *coupé* » qui le divise ainsi par une ligne horizontale, le « *tranché* » par une ligne diagonale de dextre à senestre et le « *taillé* » par une diagonale de senestre à dextre. Ces quatre partitions mères servent à en former d'autres qu'on nomme « *repartitions* » ; ainsi, la réunion du « *parti* » et du « *coupé* » forme « *l'écartelé* » ; celle du « *tranché* » et du « *taillé* », « *l'écartelé en sautoir* » ; la combinaison de ces quatre lignes donne le « *gironné* » ; le parti, le coupé, le tranché ou le taillé répété de manière à diviser le champ en trois parties égales forment le « *tiercé* » ; et l'écartelé peut être de 4, 6, 8, 10, 12, 16, 20 ou 32 quartiers, ce qu'on indique en disant « *parti de deux, coupé de trois* » etc. (voir les figures 16 à 19 de la Planche I). Par la combinaison de ces lignes, nous trouverons en outre le *chef*, la *fasce*, la *champagne*, le *canton*, le *franc-quartier* et autres figures qui relèvent plutôt du domaine des meubles et que, pour cette raison, nous rencontrerons plus tard.

Quant à la nomenclature des diverses parties de l'écu, nous renvoyons le lecteur à la figure 11 de la Planche I où nous avons indiqué par des lettres et autres signes les principales indications de ses parties constitutives que nous nous bornerons à signaler comme suit :

La partie la plus honorable de l'écu, lorsqu'il n'est pas divisé, c'est le « *coeur* » qui est indiqué sur cette figure par la lettre A et qu'on nomme aussi « *abîme* » lorsque l'écu est chargé d'autres pièces. Lorsqu'il n'y a qu'une pièce sur le champ de l'écu et que sa position n'est pas autrement indiquée, elle se place « en coeur » et cette situation est sous-entendue sans qu'il soit besoin de l'exprimer. Parfois cependant, on emploie le « *point d'honneur* » afin d'accorder une place honorable en particulier ; cet endroit est indiqué sur la figure par une *étoile* et, plus rarement encore, on recourt au « *nombril* » dont la situation est ici indiquée par un point.

Toujours dans la figure sous examen (Planche I, No 11), la lettre B indique le *point du chef*, C la *pointe*, D le *canton dextre du chef*, E le *canton senestre du chef*, F le *flanc dextre*, G le *flanc senestre*, H le *canton dextre de pointe* et I le *canton senestre de pointe*. La réunion des lettres DBE représente le *chef* et celle de HCI la *champagne*. Les autres

dispositions de ces lettres seront indiquées lorsque nous parlerons des pièces honorables et autres figures de l'écu.

Enfin, nous avons signalé « l'écusson », ce petit écu dont les armoiries s'insèrent dans celles du grand par mariage ou succession ainsi que fit l'électeur de Hanovre lorsqu'il fut appelé à succéder à la reine Anne d'Angleterre sous le nom de Georges Ier en 1714. Il introduisit dans les armoiries de son nouveau royaume les armes de son électorat en y plaçant en abîme un écusson représentant un cheval galopant d'argent sur champ de gueules. On exprime cette insertion en langage héraldique par l'expression « *sur le tout* ».

CHAPITRE III

LES ÉMAUX

Nous avons vu, dans la définition des termes, que les émaux sont au nombre de neuf, dont deux *métaux* : l'OR qui est représenté par le *jaune* et l'ARGENT représenté par le *blanc*. Les *couleurs* sont au nombre de cinq, soit : le GUEULES indiquant le *rouge*, l'AZUR qui est *bleu*, le SINOPLE *vert*, le SABLE *noir*, et le POURPRE qui porte le même nom en armoiries et dans le langage ordinaire; les pays saxons ajoutent à ces couleurs : l'ORANGÉ ou TANNÉ et la SANGUINE que les Allemands désignent sous le nom de « couleur de fer » (*eisen*) ; on y ajoute au besoin la couleur NATURELLE qui indique un meuble ou objet tel qu'il existe dans la nature sauf pour la chair de l'homme qu'on désigne sous le nom de CARNATION, tandis que les Anglais l'expriment par le mot PROPER. Enfin, les émaux comprennent aussi deux fourrures : l'HERMINE (blanc moucheté de noir) et le VAIR qui est composé d'écussons alternés blancs et bleus; ces fourrures sont parfois représentées en sens inverse et on les désigne alors sous les noms de CONTRE-HERMINE et CONTRE-VAIR. La plupart de ces appellations semblent tirer leur origine de la langue arabe, car les Croisés mettaient une sorte d'amour-propre à émailler de mots empruntés à cette langue le récit de leurs nombreux exploits contre les Sarrazins.

Vu la difficulté de représenter ces diverses couleurs en typographie, on s'est avisé de les indiquer par des « hachures » et autres signalements conventionnels. Ainsi, l'*or* est représenté par un pointillé sur fond blanc (pl. I, fig. 20), l'*argent* par l'absence de tous signes (pl. I, fig. 22), l'*azur* par des lignes horizontales (pl. I, fig. 23), le *sable* par un croisement de

ces deux lignes (pl. I, fig. 24), le *sinople* par des diagonales descendant de gauche à droite (pl. I, fig. 25), le *pourpre* par des diagonales de droite à gauche (pl. I, fig. 26), l'*orangé* ou *tanné* par des diagonales de senestre à dextre croisées par des lignes horizontales (pl. I, fig. 27), la *sanguine* par un croisement de ces deux lignes, etc. Nous renvoyons également le lecteur à la Planche I pour examiner *de visu* l'indication de ces divers émaux en blanc et noir, ainsi que pour la représentation des fourrures, en notant toutefois que l'*hermine* est blanc moucheté de noir, et le *vair* bleu et blanc.

CHAPITRE IV

LES FIGURES, PIÈCES ET MEUBLES

Tout ce qui se place sur le champ de l'écu pour en indiquer le titulaire, se nomme *figure*, *pièce* ou *meuble*; c'est, pour ainsi dire, l'arbre généalogique de celui qui le porte. En règle générale, les armoiries les plus simples indiquent la plus ancienne noblesse et, quand l'armoirie n'en porte aucune, elle est dite *plaine* et c'est la plupart du temps, une *Pierre d'attente*.

Les figures employées en armoirie se divisent en quatre catégories :

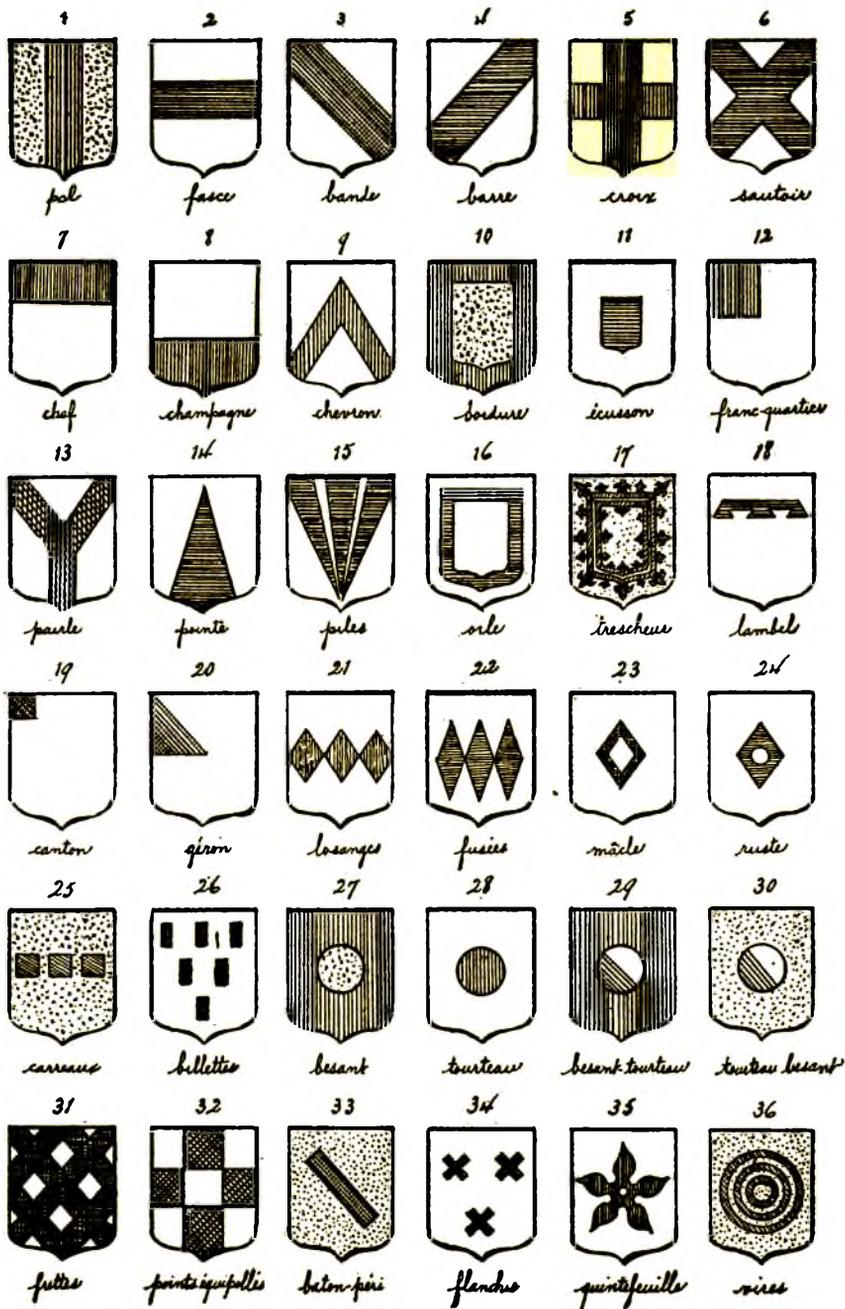
1° Les figures HÉRALDIQUES : elles sont les plus simples et les plus anciennes; ce sont celles qu'on rencontre le plus fréquemment en armoirie.

2° Les figures NATURELLES qui représentent les divers corps de la création, tels que les astres, l'homme ou les diverses parties de son corps, les animaux, les végétaux, etc.; elles sont d'un usage très répandu, surtout dans les armoiries postérieures au XIV^e siècle et portent parfois des noms spéciaux dans le langage héraldique.

3° Les figures ARTIFICIELLES qui représentent le produit de la main de l'homme, tels que les châteaux, les armes, les objets d'art, les outils, etc.; on conçoit que leur nombre est considérable et très varié; souvent, elles portent aussi, dans le blason, un nom différent de celui du langage ordinaire et on les trouve surtout dans les armoiries parlantes ou allusives.

4° Enfin les figures CHIMÉRIQUES, créées par l'imagination, telles que les dragons, les aigles à deux têtes, les sirènes, les griffons et autres animaux fantastiques; la plupart du temps, elles ont été originairement adoptées par des voyageurs qui voulaient ainsi illustrer leurs récits d'aventures aux pays merveilleux qu'ils avaient visités ou par des « gascons » à l'imagination ardente.

PLANCHE II — FIGURES ET PIÉCES



Le mot « figure » s'emploie plus généralement pour désigner les pièces héraldiques et celui de « meubles » pour les autres pièces qui chargent, brisent ou accompagnent les divisions de l'écu ou les pièces qui s'y trouvent.

Nous reproduisons sur la Planche II les « figures » ou pièces héraldiques le plus souvent utilisées, ainsi que quelques exemples de « meubles » employés, mais on comprendra facilement qu'à raison de l'énorme variété de ceux-ci, il serait pratiquement impossible d'en faire une représentation quelque peu satisfaisante. Il faut recourir à un glossaire héraldique pour y trouver leur description, ainsi que les diverses attributions qui leur sont données.

ARTICLE I — PIÈCES HONORABLES ET ORDINAIRES

Bornons-nous à indiquer la signification des figures héraldiques qu'on divise en deux catégories : les pièces *honorables* et celles qui sont tout simplement *ordinaires*.

Les pièces honorables occupent en largeur les deux septièmes de la largeur de l'écu ; ce sont :

1° Le *pal* qui occupe la partie centrale du champ ; il représente la lance du chevalier et se pose dans le sens vertical (pl. 2, fig. 1).

2° La *fasce* qui occupe la partie centrale de l'écu dans le sens horizontal et représente le ceinturon (pl. 2, fig. 2).

3° La *bande* qui traverse l'écu en diagonale de l'angle dextre du chef à l'angle senestre de la pointe et représente le baudrier (pl. 2, fig. 3).

4° La *barre* qui traverse en diagonale de l'angle senestre du chef à l'angle dextre de la pointe et représente l'écharpe ; elle sert le plus souvent comme indication de bâtardise, mais dans ce cas on en diminue la largeur (pl. 2, fig. 4).

Ces quatre pièces sont dites *honorables de premier ordre* ; elles doivent toucher les bords de l'écu et servent à former les deux pièces honorables suivantes qui, pour cette raison, font également partie du premier ordre :

5° La *croix* qui est formée de la réunion du pal et de la fasce (pl. 2, fig. 5).

6° Et le *sautoir* qui se compose de la bande et de la barre (pl. 2, fig. 6).

À ces pièces honorables du premier ordre, ajoutons celles du *second ordre* qui sont :

7° Le *chef* qui occupe les deux septièmes supérieurs de l'écu et représente la tête du chevalier (pl. 2, fig. 7).

8° La *champagne*, qui en occupe les deux septièmes inférieurs et qui est d'usage plutôt récent, n'ayant été admise comme pièce honorable que sous l'empereur Napoléon (pl. 2, fig. 8).

9° Le *chevron* qui est formé des parties inférieures de la bande et de la barre réunies en pointe au centre ou point d'honneur de l'écu et n'occupe qu'un module et trois quarts au lieu des deux septièmes de la largeur de l'écu; il représente l'éperon du chevalier (pl. 2, fig. 9).

10° La *bordure* qui suit le contour intérieur de l'écu sur un septième de sa largeur (pl. 2, fig. 10).

11° L'*écusson en coeur* qui est un petit écu réduit au tiers de sa largeur et qui se place au centre ou abîme du champ; il indique généralement une concession du souverain ou une alliance matrimoniale quand il porte un meuble indiquant une origine étrangère (pl. 2, fig. 11).

12° Le *franc quartier* qui occupe le quart dextre de l'écu et qui sert ordinairement de brisure (pl. 2, fig. 12).

Certaines autres figures pourraient être considérées comme pièces honorables de troisième ordre, mais nous nous abstenons d'en faire ici la nomenclature afin de ne pas créer de confusion dans les esprits. Contentons-nous d'y référer brièvement en renvoyant le lecteur aux figures 13, 14, 15, 16, 17, 18, 19, et 20 de la planche II qui en font la représentation.

Bornons-nous à illustrer en même temps quelques pièces ordinaires en référant à leur illustration aux figures 21, 22, 23, 24, 25, 26, 27, 28, 29, 30, 31, 32, 33, 34, 35 et 36 de la même planche II. Elles se comprendront plus facilement ainsi qu'en les décrivant et nous pouvons toujours recourir au glossaire pour s'en expliquer les particularités.

ARTICLE 2 — LES FIGURES NATURELLES

Quant aux figures *naturelles* nous en avons indiqué les diverses catégories qui sont :

1° Les *astres* et les *éléments*, comprenant le soleil, la lune, les étoiles, les comètes, l'arc-en-ciel, les nuées, l'eau, l'air et le feu, ainsi que les divers accidents de la terre tels que les montagnes, les rochers, etc.

2° Les *êtres animés* : le corps humain, les quadrupèdes, les oiseaux, les poissons, les reptiles et les insectes ainsi que les diverses parties de leurs

corps. Nous pouvons même inclure les végétaux dans cette catégorie car ils sont susceptibles de vie et de mort.

ARTICLE 3 — LES PIÈCES ARTIFICIELLES

Les pièces *artificielles*, qui comprennent tous les objets façonnés par la main de l'homme, sont trop nombreuses pour qu'on tente de s'y aventurer. Signalons par exemple les bannières ou drapeaux, les casques, les épées, les lances, les flèches, les éperons, les objets du culte religieux, les tours, les châteaux, les cloches, en un mot les innombrables produits de l'industrie humaine dont les couronnes sont la plus noble représentation.

ARTICLE 4 — LES FIGURES CHIMÉRIQUES

On pourrait dire qu'il en est ainsi des êtres *chimériques* car il n'est guère d'animaux monstrueux que l'imagination de l'homme en délire n'ait inventés.

Ces figures représentent le plus souvent les êtres fantastiques décrits dans la mythologie ancienne, les animaux imaginaires ou merveilleux créés par les poètes et par les conteurs dans les légendes, ainsi que les combinaisons imaginées par les hérauts d'armes pour les emblèmes qu'ils voulaient donner aux armoiries. Nous en avons des exemples dans le lion ailé de Venise qui est familier à tous les visiteurs de cette ville, dans la croix « gringolée » dont les extrémités se terminent par des têtes de serpent et dans la guivre « halissant » un enfant « issant » de sa gueule.

La *chimère*, dont le nom indique tous les êtres imaginaires de cette catégorie, combine la tête et la gorge d'une femme avec la poitrine et les pattes d'un lion, le corps d'une chèvre, les jambes de derrière d'un griffon et la queue d'un serpent. D'après Hésiode, elle avait trois têtes, une de lion, une de chèvre et une autre de serpent; elle dévastait la Lycie et c'est Bellérophon qui en purgea ce pays, comme Oedipe avait débarrassé la Thébàide des atrocités du *sphinx* qui était également composé de la tête et de la gorge d'une femme mais du corps d'un chien, des griffes et de la queue du lion. Cette description est du moins celle des Grecs qui lui donnent parfois le corps d'un lion; en Egypte cependant, le sphinx est toujours masculin avec une tête d'homme et parfois celle du bélier.

Le *griffon* a la tête, le cou et les ailes de l'aigle, avec le reste du corps du lion, tandis que le *dragon* a la tête et les pieds de l'aigle avec la langue en forme de serpent et les ailes de la chauve-souris. Les poètes lui attri-

buaiant la garde des trésors; c'était un dragon qui veillait à l'entrée du jardin des Hespérides et un autre qui avait la garde de la Toison d'Or.

L'*hydre* est une espèce de dragon à sept têtes dont la plus basse est presque entièrement coupée et pend à un filament. La fable rapporte qu'à mesure qu'on coupait une de ces têtes, il en repoussait une autre; aussi n'est-ce qu'en appliquant une torche enflammée à la blessure de chaque tête coupée qu'Hercule a pu vaincre l'hydre de Lerne et ce fut le plus glorieux de ses travaux.

En parlant de monstres, nous ne devons pas oublier la *harpie* qui a la tête et la poitrine d'une femme mais le reste du corps (ailes, pattes et queue) de l'aigle éployée.¹ La fable et les récits des poètes ont donné une triste renommée à ces êtres fantastiques qui souillaient tout ce qu'ils touchaient. Et cependant, la ville de Nuremberg, en Allemagne, n'a pas craint de blasonner ses armoiries « d'azur à une harpie éployée, armée, chevelée et couronnée d'or »; c'était peut-être pour en détourner les envahisseurs dans la pensée qu'elle régnait en reine dans ses murs !

Détournons les yeux de ces horreurs pour les reporter vers des images plus sereines. Dans la mythologie grecque, les poètes nous en ont dédommagé en donnant tant de charme aux *sirènes*, filles du fleuve Achéloüs et de la muse Calliope que les marins allaient se perdre dans les abîmes de la mer aux appels de leurs voix enchanteresses; Homère nous dit qu'Ulysse fut même obligé de boucher de cire les oreilles de ses compagnons et de se faire lui-même attacher au mât de son vaisseau afin de ne pas tomber de Charybde en Scylla à l'appel de leurs voix au cours de son Odyssée.

Et dans la religion chrétienne, n'avons-nous pas les *ANGES*, ces purs esprits dans un corps de toute beauté, revêtus de robes blanches serrées à la ceinture par un noeud de ruban bleu et dotés de longues ailes blanches pour circuler dans le ciel, tandis que le *diable* nous est représenté sous la forme d'un homme noir ou rouge, avec des cornes, des griffes, une queue qui lui bat dans le dos et des ailes de chauve-souris. Et pourtant, la famille Teufel (*Devil*) (encore en Allemagne), dont le nom signifie « diable », a adopté ce symbole comme armoirie parlante de son nom !

La *licorne* est sans doute l'animal fantastique dont l'image nous est la mieux connue parce qu'elle est un des deux supports des armes royales d'Angleterre, l'autre étant un lion qui nous regarde de face et, dans cette position, le blason français donne au lien le nom de « léopard ». Cette licorne est un cheval d'argent colleté d'or, avec une corne sur le front, une

1. Remarquons qu'en art hiéraldique, l'aigle est du genre féminin.

barbe et des pattes fourchues de bouc et une queue de lion; elle joue un rôle important dans les contes de fées, car ce sont presque toujours des licornes qui traînent les chars des enchanteurs et des magiciens. On a prétendu en avoir vu dans les montagnes de l'Ethiopie et certains musées exhibent même des prétendues cornes de cet animal; elles ne proviennent cependant pas d'un quadrupède mais d'un poisson et l'existence de la licorne reste encore du domaine de la légende.

Le *phénix* renaissant de ses cendres après cinq siècles d'existence est également imaginaire. On le représente en blason avec la tête de profil, les ailes étendues sur un bûcher allumé. D'après la légende, cet oiseau habitait les déserts de l'Arabie et lorsqu'il sentait sa fin approcher, il se construisait un nid de branches enduites de gomme odoriférante qu'il exposait aux rayons du soleil pour s'y consumer; un ver se formait de la cendre de ses os et de ses moëlles et il en sortait un nouveau phénix dont le premier soin était de transporter les dépouilles de son père à Héliopolis, sur l'autel du soleil. C'est le symbole de l'immortalité.

D'autre part, l'indestructibilité par le feu nous reporte à la *salamandre*, espèce de lézard qu'on représente, en blason, de profil au milieu des flammes, avec une langue et une queue terminées en dard, le dos arrondi, un long col et la tête « regardant » c'est-à-dire contournée. Le roi François 1^{er} la mit ainsi dans ses armes comme emblème de son ardeur amoureuse. Il existe de fait dans la nature un animal qui porte le nom de « salamandre » mais c'est un batracien qui n'a aucune affinité avec le feu et celle de l'art héraldique reste encore dans le domaine chimérique.

CHAPITRE V

DES ATTRIBUTS

Les *attributs* des figures, pièces et meubles héraldiques décrivent leur nature, leur forme ou leur disposition sur le champ de l'écu.

Examinons la Planche III et nous y verrons, par exemple, qu'un lion peut être « rampant, passant, regardant ou issant » suivant l'attitude dans laquelle on le représente; que le champ de l'écu lui-même pourra se dire « palé, contre-palé, échiqueté ou papelonné » suivant le dessin des pièces ou des meubles qui le couvrent; que la croix prendra divers qualificatifs selon son attribut et qu'elle sera « pattée, à pied fiché, alésée, ancrée, ou de Lorraine », etc. suivant ses détails, son genre ou sa disposition sur l'écu.

PLANCHE III — ATTRIBUTS



rampant



passant



regardant



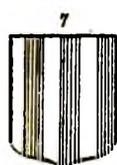
essant



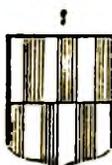
essorant



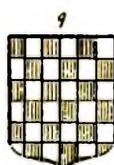
halessant



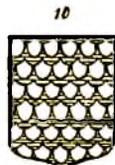
pale



contre-pale



échiqueté



pelelonne



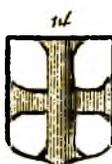
emmanché



de l'un en l'autre



crois fleuro



c. pattée



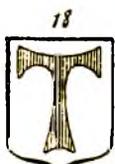
c. au pied fiché



c. alisé



c. ancré



c. de la potence



c. potence



c. fleurdelysée



c. recroisetée



c. engrelée



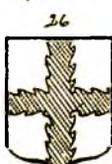
c. dentelée



c. ordée



c. grimpée



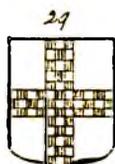
c. écartée



c. pommetée



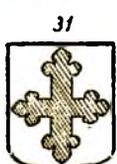
c. de Lorraine



c. échiquetée



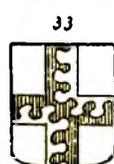
c. fourchée



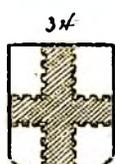
c. triflée



c. frettée



c. entée



c. Antessée



c. retranchée



c. recroisée

Ces remarques s'appliquent à tous les meubles disposés dans l'armoirie et il est *nécessaire* d'en tenir compte afin d'en indiquer exactement la lecture.

Pour indiquer soigneusement ces diverses caractéristiques, nous les étudierons en quatre articles différents.

ARTICLE 1 — REBATTEMENTS ET SÉCANTES PARTITIONS

Il arrive parfois qu'on dispose des figures héraldiques en combinaisons diverses couvrant tout le champ de l'écu et se composant, alternativement avec son émail, d'un métal et d'une couleur qui semblent se « rebattre » les uns les autres (voir pl. III, fig. 7, 8 et 9) ; on les nomme « *rebattements* ». Lorsque, d'autre part, il arrive qu'un écu soit divisé en partitions qui sont chargées de meubles d'émaux différents, on divise ces meubles dans la ligne de partition en « renversant » ces émaux afin de respecter la règle primordiale qui défend de mettre métal sur métal et couleur sur couleur (pl. III, fig. 12) ; ce sont les « *sécantes partitions* » et cette disposition se nomme « de l'un en l'autre », mais il ne faut pas confondre cette expression avec « de l'un à l'autre » qui indique deux meubles dont chacun charge *en entier* une des parties de l'écu et dont les émaux alternent.

ARTICLE 2 — FORME ET POSITION

La forme des pièces ou figures et leur position sur l'écu sont susceptibles de diverses modifications qui doivent être indiquées sous la rubrique des « *attributs* ».

Prenons par exemple la croix. Si ses lignes sont droites et atteignent sans changement les quatre bords de l'écu, elle est dite « *pleine* », et si ses quatre extrémités s'évasent sur les bords de l'écu, on la dit « *pattée* ». Si elle n'atteint pas les bords de l'écu, elle est « *alésée* », etc. Nous renvoyons aux figures 13 à 36 de la Planche III qui indiquent les distinctions à observer entre ces divers attributs.

Les figures naturelles ont aussi leurs divers attributs de forme et nous avons vu, par exemple, que le lion sera « *rampant* », « *passant* », « *regardant* », etc. suivant ses diverses attitudes (voir pl. III, fig. 1, 2 et 3).

Quant à la disposition des pièces, il faut observer l'*endroit* où elles sont « *placées* » et la manière dont elles sont « *posées* ». Ainsi une fleur de lis est dite « *placée en chef* » ou « *en pointe* » pour indiquer l'*endroit* où elle

se trouve et trois fleurs de lis sont « posées en pal » si elles sont sur une ligne verticale ou « en fasce » si elles sont dans le sens horizontal; si elles sont en triangle pointant vers la pointe, on les dit « posées deux, une » et, à moins d'indication contraire, c'est ainsi qu'on pose ordinairement trois meubles de même nature sans qu'il soit nécessaire de l'exprimer.

On indique par des expressions spéciales les positions que les pièces prennent entre elles. Ainsi deux lions sont « affrontés » ou « adossés » suivant qu'ils se font face ou se tournent le dos; trois épées dont les pointes se menacent sont dites « appointées ». Si les pièces sont dans leur position habituelle, il n'est pas nécessaire de l'exprimer, car cela va de soi; mais si elles en prennent une autre, il faut l'exprimer; ainsi le chevron est dit « renversé » si son ouverture meut du chef au lieu de la pointe et « couché » ou « contourné » si elle meut du flanc dextre ou senestre.

Nous ne pouvons d'ailleurs indiquer les divers attributs des figures, pièces et meubles dans un simple exposé de principes; il en résulterait trop de retards et le lecteur ne pourra mieux faire que de recourir à un bon glossaire héraldique pour se renseigner sur les modifications dont chaque pièce est susceptible. Mais disons dès à présent que, dans le libellé d'un blason, l'attribut d'une pièce ne s'exprime qu'après avoir indiqué son émail. On dira donc : « un lion de gueules rampant » et non pas « un lion rampant de gueules ».

ARTICLE 3 — CHARGES ET ACCOMPAGNEMENTS

Les attributs dont on fait le plus fréquent usage en armoirie sont le « chargé » et l'« accompagné »: de fait, on trouve peu d'armoiries qui ne nous en fournissent pas d'exemples.

Une figure est dite « chargée » lorsqu'une autre est représentée sur son émail et elle est dite « accompagnée » quand une ou plusieurs autres pièces l'escortent. Ainsi, une armoirie qui représenterait un champ blanc traversé d'une fasce bleue sur laquelle seraient alignées trois étoiles blanches se lirait : « *d'argent à la fasce d'azur chargée de trois étoiles du premier* »; mais si cette armoirie, tout en étant représentée par un champ blanc traversé d'une fasce bleue, était escortée de trois étoiles bleues dont deux placées au-dessus et une au-dessous, elle se lirait « *d'argent, à la fasce d'azur accompagnée de trois étoiles du même* ». ² Mais si ces trois étoiles étaient disposées autrement, il faudrait indiquer comment.

². On se sert des expressions « du premier » ou « deuxième » ou « troisième » (en sous-entendant le mot *émail*) afin de ne pas répéter l'indication de cet émail.

Ces deux armoiries, composées des mêmes meubles et des mêmes émaux nous fournissent l'occasion d'observer trois règles importantes :

1° Celle qui nous commande d'alterner les métaux et couleurs en défendant de poser métal sur métal (l'or et l'argent) et couleur sur couleur (rouge, bleu, vert, etc.). Si la NÉCESSITÉ se présente d'*accoler* ou de *charger* deux émaux ou deux couleurs, on obvie à cette règle en les divisant par une lisière qui est généralement noire ou de l'autre catégorie d'émaux; une seule exception se présente pour les armes « à enquerre » où une action d'éclat invite à *s'enquérir* de la raison qui a motivé cette infraction à la règle commune.

2° Celle qui indique l'*assiette* logique de plusieurs meubles identiques sans qu'il soit nécessaire de l'exprimer; ainsi, il est évident que dans le premier cas, trois étoiles « posées » sur une fasce *doivent naturellement* s'aligner sur un plan horizontal, tandis que, dans le second cas, ces trois étoiles qui « accompagnent » la fasce au lieu de la « charger » *doivent* se poser en triangle et, dans ce cas, leur position conventionnelle est d'en poser deux au-dessus et une au-dessous sans qu'il soit nécessaire d'exprimer cette disposition. Ce n'est que dans le cas où ces dispositions seraient changées qu'il deviendrait nécessaire de l'indiquer.

3° Celle qui nous invite à ne pas alourdir la lecture d'une armoirie en répétant inutilement les mêmes termes; on a vu que s'il y a lieu, dans le premier cas, de mentionner à nouveau le terme « argent » qui en commence la lecture, on se contentera de dire « du premier » en sous-entendant le mot « émail » et dans le second cas, on évitera encore la répétition du terme « azur » en se servant de l'expression « du même » parce qu'on vient d'indiquer cette couleur.

Lorsqu'une pièce en charge une autre, il arrive *parfois* qu'on la fasse « déborder » quelque peu des limites de celle-ci : on exprime alors cet attribut en disant qu'elle « broche quelque peu sur . . . » en indiquant la pièce ou le champ sur lequel elle empiète; mais si ce « brochant » consiste en un emblème apporté d'un pays ou d'une famille étrangère, par mariage ou autrement, comme dans le cas du cheval courant de Hanovre apporté dans les armoiries d'Angleterre par le roi Georges I, on le place sur un petit écusson posé sur l'armoirie principale avec l'indication « *sur le tout* » en sous-entendant que cet attribut leur a été ajouté par la suite, ou pour le mettre en plus grande évidence.

Dans certains cas, l'*accompagné* s'exprime également par des expressions spéciales. Ainsi, on dit que le *pal* est « accosté » au lieu d'être

« accompagné »; la croix et le sautoir sont « cantonnés » pour indiquer les pièces posées dans leurs angles.

Un exemple bien connu de ces différentes règles a reçu son application dans les armoiries de Monseigneur de Montmorency-Laval, premier évêque de Québec, qui se blasonnent : « *d'or, à la croix de gueules chargée de cinq coquilles d'argent et cantonnée de seize alérions d'azur* ».

Mais le domaine des exceptions et des cas particuliers nous entraînerait trop loin si nous n'y mettions fin : restons-en là pour passer sans délai dans un autre champ intéressant : celui des *brisures*.

ARTICLE 4 — BRISURES

— Qu'est-ce qu'une « *brisure* » et quel est son rôle dans le blason ?

— La *brisure* est un attribut qui consiste à apporter des changements de détail dans les armoiries d'une famille, soit en y ajoutant un meuble ou en en retranchant, soit en changeant un émail, afin de distinguer les enfants puînés et les cadets de leurs aînés.

En effet, le fils aîné de la famille recueille l'armoirie ancestrale dans toute son intégrité comme un héritage sacré qu'il transmet, à son tour, à son fils aîné; il devient le « chef de nom et d'armes » et ses armoiries sont dites « pleines », tandis que les cadets indiquent leur rang secondaire en apportant un léger changement dans l'armoirie paternelle qu'on dit alors « brisée ».

Les pièces dont on se sert plus habituellement pour « briser » une armoirie sont le *lambel* (voir pl. II, fig. 18), la *bordure* (pl. II, fig. 10) et le *bâton péri* (pl. II, fig. 33); aussi, lorsqu'on rencontre une de ces pièces dans une armoirie, il y a présomption que c'est une *brisure*, mais ce n'est pas là une règle absolue; de même, lorsque la *bordure* est chargée d'autres pièces, elle est souvent un signe d'illégitimité, de même que la *barre* et surtout le *bâton péri* (c'est-à-dire *raccourci*) *en barre* qui est presque toujours une indication de bâtardise.

Pour faire connaître l'ordre de naissance des enfants d'une famille, on emploie les brisures dans l'ordre suivant : l'aîné *porte* les armes de la famille sans brisure ni diminution; ce sont les armoiries *pleines* qui se transmettent de génération en génération au fils aîné de la branche aînée; le deuxième fils les *brise* en y ajoutant en chef un *lambel* à trois pendants; le troisième y ajoute une *bordure* simple au lieu d'un *lambel*; le quatrième une *bordure engrêlée* (aux bords garnis de petites dents) ou *componée* (en

carreaux d'échiquier); le cinquième, un *bâton* sur le tout, mais il est recommandé de poser ce bâton en bande afin de ne pas le laisser interpréter comme signe de bâtardise. A la génération suivante, le fils aîné du deuxième fils porte le même que son père, mais son cadet porte un lambel à quatre *pendants* et ainsi de suite.

Ces indications confirment la doctrine que nous ne cessons de proclamer à l'effet que PLUS LES ARMOIRIES SONT SIMPLES, PLUS ELLES SONT BELLES ET RAPPROCHÉES DE LEUR SOURCE. C'est une recommandation que devraient toujours suivre ceux qui, en adoptant des armoiries d'élection ou qu'une haute dignité les autorise à porter, croient bon d'y relater une biographie de leur vie qu'eux seuls peuvent comprendre, AU LIEU DE S'EN TENIR À LA SIMPLICITÉ QUI EST UNE VERTU.

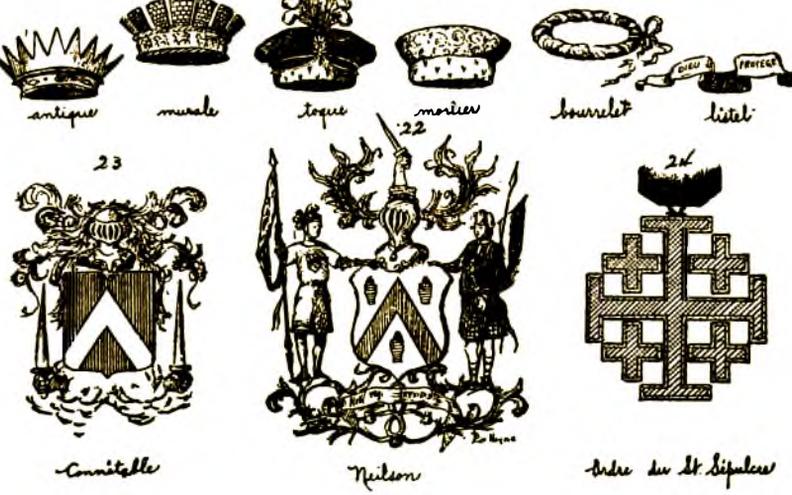
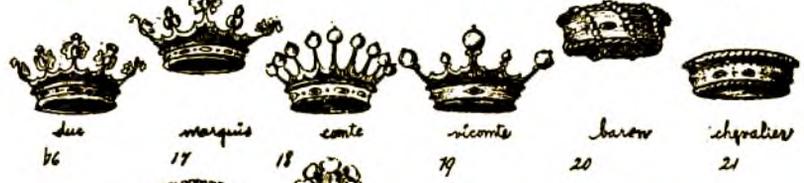
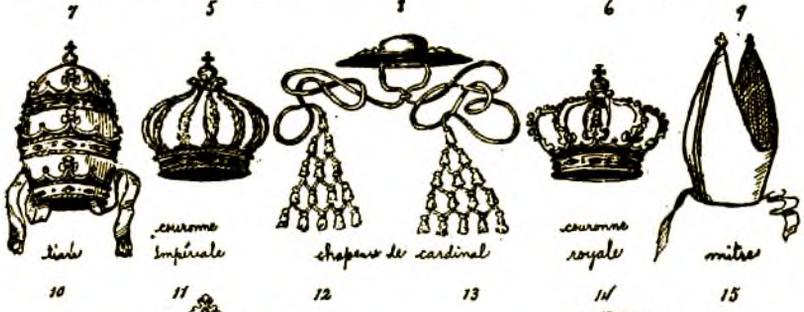
CHAPITRE VI

DES ORNEMENTS EXTÉRIEURS

Les renseignements et règles que nous avons indiqués jusqu'ici constituent ce qu'on peut appeler « l'essence du blason ». En France, l'écu et ce qu'il enferme constituent en effet la partie principale de l'armoire; c'est en le blasonnant qu'on retrace la *généalogie* des familles et les ornements extérieurs ne sont que des accessoires destinés, pour la plupart, à marquer les dignités *personnelles* de celui qui les porte. En Angleterre, le cimier constitue souvent un cachet de famille qui est ordinairement la répétition d'un meuble de l'écu, et se transmet comme marque distinctive d'une génération à l'autre, au lieu de l'armoire complète de l'écu. En Allemagne, on multiplie les ornements extérieurs en y entassant les emblèmes et les dessins les plus divers, alors que l'écu semble relégué dans un coin et se blasonne au petit bonheur, sans règles fixes.

On peut diviser les ornements extérieurs en trois catégories qui se répartissent suivant la position qu'ils occupent autour de l'écu : 1° les ornements *supérieurs* ou *du chef* qui sont le *timbre* et le *cimier*; ils se placent au-dessus de l'écu; 2° les ornements *latéraux* qui sont les *tenants*, *supports* et *soutiens*; ils en occupent les côtés; 3° les ornements *inférieurs* ou *de pointe*, ainsi nommés parce qu'ils sont placés au-dessous de l'écu; ce sont les *décorations* et *devices*. Nous les examinerons séparément en suivant cette division et nous nous bornerons en cela au blason français, car les autres nous entraîneraient trop loin.

PLANCHE IV — ORNEMENTS



ARTICLE 1 — ORNEMENTS DU CHEF

Le TIMBRE comprend tout ce qui se place au-dessus de l'écu; c'est la marque de dignité qui indique le degré de noblesse. Ses emblèmes sont :

- Le *heaume* pour la noblesse d'armes.
- La *couronne* pour la noblesse de sang ou d'octroi.
- Le *chapeau* pour la noblesse d'église.
- Le *mortier* pour la noblesse de robe.

Pour les souverains, le HEAUME ou CASQUE est d'or, à la visière levée, et se place (ou, suivant l'expression héraldique « se tare ») de face; celui des princes est d'argent, à onze grilles et se tare aussi de face; celui des ducs est d'acier poli, ainsi que les autres de rangs inférieurs, mais aussi à onze grilles et de face; celui des marquis est aussi à onze grilles mais se tare de deux-tiers; celui des comtes et vicomtes est à neuf grilles et se tare aussi des deux-tiers; celui des barons à sept grilles et des deux-tiers; celui des chevaliers à cinq grilles et des deux-tiers; celui des simples gentilshommes est à trois grilles et de profil; ceux des nouveaux anoblis sont fermés et se tarent de profil. Il n'y avait que les nobles qui eussent le droit de timbrer leurs armoiries d'un heaume ou casque et ceux qui sont de profil sont tournés à dextre, sauf ceux des bâtards qui sont contournés à senestre.

En Angleterre cependant on n'assigne au heaume que quatre attributs : pour les souverains, princes ou ducs la visière est ouverte et grillée (voir planche IV, figure 1); pour les marquis, comtes et barons, le casque est de profil, ouvert et grillé (pl. IV, fig. 2); pour les chevaliers, il est taré de face, ouvert et sans grilles (pl. IV, fig. 3); et pour les écuyers ou simples gentilshommes, il est taré de profil et visière fermée (pl. IV, fig. 4).

La COURONNE est l'emblème de la souveraineté et du commandement; c'est une marque de dignité dont on *timbre* les armoiries, soit en la plaçant immédiatement sur l'écu, soit en la posant sur le heaume.

Il va de soi que la plus haute dignité d'un empire ou d'un royaume est celle d'empereur ou de roi; mais les autres personnages titrés, tels que les ducs, les marquis, les comtes et barons (pl. IV, fig. 10, 11, 12, 13 et 14) ont également voulu afficher leur supériorité en timbrant leurs armoiries d'une couronne d'attributs différents, jusqu'à ce qu'un arrêt royal publié en 1663, leur défendit, de le faire sous peine d'amende. Les répressions légales n'apportèrent cependant qu'un remède temporaire et, comme on finit toujours par se moquer des lois désuètes, les usurpations de ce genre sont devenues si nombreuses que n'importe qui semblerait aujourd'hui pouvoir se parer d'une couronne s'il ne craignait le ridicule.

La *couronne royale* (pl. IV, fig. 6) ne consistait, à l'origine, qu'en un cercle d'or; ce fut Charlemagne qui inaugura le diadème qu'on a connu comme insigne de la dignité royale de France pendant mille ans. Elle fut supprimée, avec tous ses satellites, sous le couperet de la guillotine par la Révolution française, mais bientôt rétablie avec accroissement de prestige par Napoléon qui se ceignit lui-même de la *couronne impériale* (pl. IV, fig. 5) en 1804; il créa même à son tour de nouveaux princes, ducs, marquis et autres titres de noblesse parmi ses généraux et fidèles partisans tout en se gardant bien de leur attribuer des couronnes qu'il remplaça par des *toques* de velours noir relevées de vair ou d'hermine et surmontées de plumes dont le nombre indiquait la dignité du titulaire (pl. IV, fig. 18).

En timbrant les armoiries, ceux qui avaient droit de porter à la fois le heaume et la couronne mettaient celle-ci sur celui-là mais, en France, ils ont le plus souvent supprimé le heaume et ses accessoires (lambrequins, cimiers, etc.) pour ne laisser que la couronne au-dessus de l'écu, tandis qu'en Angleterre il est rare de voir des armoiries sans heaume et lambrequins.

Les chevaliers peuvent aussi se parer de couronnes (pl. IV, fig. 15) et la science héraldique en accorde même aux animaux, tels que le lion et l'aigle qui portent parfois la *couronne antique à pointes* (pl. IV, fig. 16). La valeur d'un soldat qui était le premier à franchir le mur fortifié d'une ville assiégée était récompensée par l'octroi d'une *couronne murale* (pl. IV, fig. 17) qu'on accorde également à une ville fortifiée qu'on veut honorer.

La noblesse d'Église renonce aux casques, cimiers et tenants, car elle ne prend aucune part aux combats et tournois; elle les remplace par des emblèmes plus pacifiques qui sont la *tiare papale* (pl. IV, fig. 7), le *chapeau orné de houppes* (pl. IV, fig. 8) et la *mitre épiscopale ou abbatiale* (pl. IV, fig. 9) outre la *crosse* qui accompagne en même temps ce dernier ornement.

La *tiare* est formée d'un haut bonnet de toile d'or qui aurait été offert par Clovis roi des Gaules au pape Sergius en reconnaissance de sa conversion à la religion chrétienne de sa femme sainte Clotilde en accomplissement du voeu qu'il avait fait s'il remportait la victoire de Tolbiac en l'an 496; le pape Jean XXII y mit une couronne d'or, Benoît IX une autre, et enfin Benoît XIII une troisième, l'une au-dessus de l'autre. Ces trois couronnes représentent l'Église souffrante, militante et triomphante; elles sont surmontées d'un petit globe sommé d'une croisette et posées sur deux clefs en sautoir, une d'or et l'autre d'argent, qui représentent la

juridiction du vicaire de Jésus-Christ sur la terre et qui sont liées d'un listel d'azur chargé de croisettes de sable, avec une croix latine à trois croisillons posée en pal.

Les *cardinaux* timbrent leurs armoiries d'un chapeau rouge, plat et à larges bords, garni de cordons de soie de même couleur, entrelacés et terminés par *cinq* rangs de houppes en losange descendant chaque côté de l'écu (pl. IV, fig. 8) ; l'origine en remonte au pape Innocent IV vers 1250 et ils se posent sur une croix latine en pal. Les *archevêques* timbrent d'un chapeau vert avec *quatre* rangs de houppes et la croix archiépiscopale en pal, tandis que le chapeau de l'*évêque* est de même couleur avec trois rangs de houppes et il timbre son écu de la *mitre* (pl. IV, fig. 9) posée de front à dextre et de la *crosse* tournée en dehors à senestre; les *abbés mitrés* et les *protonotaires* somment d'un chapeau noir à deux rangs de houppes et tournent la crosse en dedans pour indiquer que leur juridiction ne s'étend pas au-delà du cloître. Les *abbesses* portent l'écu en losange entouré d'un *chapelet* ou *patenôtre* de sable.

Les rescrits du Saint-Siège prescrivent en outre de nombreuses particularités aux bénéficiaires des distinctions pontificales sur les détails de leur costume et autres règles à observer dans leur comportement; il serait fastidieux d'en faire ici le relevé et nous nous bornons à conseiller aux intéressés de s'adresser à Rome s'ils ont besoin des indications requises; les directives leur en seront envoyées à cet effet.

Enfin la *noblesse de robe* a pour timbre un *mortier*, c'est-à-dire un bonnet rond qui est de toile d'or rebrassé d'hermine pour les chanceliers et gardes des sceaux (pl. IV, fig. 19) et de velours noir bordé de galon d'or pour les présidents de cours de parlement. Il n'est jamais lambrequiné ni couronné, mais il est quelquefois surmonté d'un cimier.

Ainsi que nous l'avons déjà dit, ces renseignements sont ceux qui s'appliquent au blason de France. En Angleterre, ces distinctions sont inconnues; le heaume et la couronne sont seuls en usage et certains auteurs enseignent même que le heaume est de rigueur sur tout écu, quel que soit le cimier qu'on y ajoute, bien qu'on trouve plusieurs exemples du contraire dans les armoiries de ce royaume.

Quant au *cimier*, comme son nom l'indique, il occupe la « cîme » ou point le plus élevé de l'écu; il est l'ornement du casque, tout comme celui-ci est l'ornement de l'écu. Dans les pays saxons, c'est lui qui donne à l'armoirie son principal caractère et les familles se contentent souvent de réduire au cimier le signe caractéristique de leur descendance.

Cet ornement rappelle les aigles, têtes d'animaux, touffes de plumes et autres objets que les chefs de guerriers plaçaient sur leurs têtes afin de paraître plus redoutables à leurs ennemis. Rappelons-nous, à ce sujet, les trois plumes d'autruche que le prince de Galles arbore comme signe de sa valeur pour avoir vaincu le roi de Bohême qui les possédait comme marque de famille mais qui s'était obstiné à « férir un coup d'épée » dans la bataille en dépit de sa cécité, ainsi que le « panache blanc » du roi de France Henri IV que ses fidèles soldats étaient « assurés de toujours trouver au chemin de l'honneur et de la victoire ! »

Evouons aussi, par curieuse analogie, le fait que les Indiens du Canada ornaient leurs têtes de plumes d'aigle afin de paraître plus puissants ou plus redoutables.

Autre coïncidence plus curieuse encore : c'est qu'un cimier très répandu en Allemagne consiste en une paire de cornes et il est piquant de remarquer que souvent les chefs sauvages de l'Amérique affublaient leurs têtes de ce même ornement (?) dans les assemblées solennelles. Les peuples primitifs regardaient en effet les cornes comme un signe de puissance; mais, « autres temps, autres moeurs »; on donne aujourd'hui une toute autre signification à cet emblème et les maris qui en ont hérité ne manifestent aucun empressements à les afficher.

Le *bourrelet* (pl. IV, fig. 20) est un anneau d'étoffe rempli de bourre qui se posait sur le casque afin d'amortir les coups sur la tête. Il sert aujourd'hui de base au cimier posé sur ce casque; mais quand le cimier est posé à plat sur l'écu, ou qu'il est reproduit seul, ce bourrelet ne consiste qu'en une espèce de guirlande torse, à six noeuds, aux deux principaux émaux de l'écu, commençant à dextre par le métal et alternant avec la couleur vers senestre : il se nomme aussi *torque* ou *tortil*.

ARTICLE 2 — ORNEMENTS LATÉRAUX

Ce sont principalement les *lambrequins* et les *manteaux*, les *tenants*, *supports* et *soutiens*.

Les LAMBREQUINS sont des bandes d'étoffes aux couleurs de l'écu, qui se mettaient par-dessus le casque pour le protéger contre les ardeurs du soleil et dont les découpures flottaient au vent. Lorsqu'il n'y a pas de tenants, supports ou soutiens sur les côtés de l'écu, ils descendent des deux côtés de l'armoirie; ils font à la fois partie, pour cette raison, des ornements latéraux et de ceux du chef.

Les *manteaux* qui couvrent ou sur lesquels reposent les armoiries des rois, princes et ducs, rappellent la cotte de mailles d'acier qui descendait sur l'armure du chevalier pour la protéger; ceux des rois de France étaient de velours bleu semé de fleurs de lis d'or, tandis que les autres pays employaient plutôt la pourpre; mais tous étaient doublés d'hermine.

L'origine des *tenants*, *supports* et *soutiens* remonte aux tournois et se rattache à l'usage d'exposer les armoiries des chevaliers en les suspendant à un tronc d'arbre, à une lance ou sur un tapis précieux, sous la garde de leurs écuyers; ceux qui voulaient se mesurer d'adresse avec le titulaire de l'armoirie venaient frapper son écu de leur lance et l'écuyer qui en avait la garde inscrivait aussitôt leurs noms comme adversaires. Le chevalier ainsi provoqué vérifiait la justification des titres de noblesse et autres qualifications de son provocateur avant de le traiter comme adversaire digne de lui, et le public était également admis, de son côté, à vérifier et critiquer les armoiries ainsi exposées.

L'expression « tenant » s'emploie pour les êtres humains ou quasi-humains tels que les anges, les dieux de la fable, les centaures, les sirènes, etc. qui peuvent « tenir » l'armoirie avec les mains.

Celle de « support » s'applique aux animaux et rappelle que parfois les écuyers qui avaient la garde de l'écu se déguisaient en lions, en dragons, etc. afin de créer plus d'impression sur la valeur de leur chevalier.

Enfin, le mot « soutien » se dit du tronc d'arbre, de la lance, du tapis ou autre objet inanimé qui servait d'appui à l'armoirie ainsi exposée.

Lorsque la nature de ces tenants, supports ou soutiens le permet, on les répète sur les deux côtés de l'armoirie et, parfois, mais surtout en Angleterre, on emploie deux tenants ou supports différents, et même un tenant d'un côté et un support de l'autre.

ARTICLE 3 — ORNEMENTS DE POINTE

Les *cris de guerre*, *devises* et *décorations* du titulaire de l'armoirie se placent au-dessous de l'écu, les deux premiers sur un « *listel* » ou *banderolle* aux émaux principaux de l'armoirie; les *décorations* sont représentées par leur insigne suspendu d'un cordon ou ruban qui entoure l'armoirie.

Le *cri de guerre* consiste en une interjection que les chevaliers bannets lançaient pour rallier leurs hommes d'armes sous la bannière ou pour exciter leur courage dans le combat ou pour se reconnaître dans la mêlée. On sait que le cri de guerre des rois de France était « *Montjoie-Saint-*

Denis ! » Il fut aboli en 1450 par le roi Charles VII qui avait établi des compagnies d'ordonnance et dispensé les chevaliers bannerets de conduire leurs vassaux en guerre.

Quand une armoirie porte à la fois un *cri de guerre* et une *devise*, le premier se place sur une banderolle au-dessus de l'écu et la devise sur un listel au-dessous. Et si une institution désire indiquer son nom comme titulaire de l'armoirie qu'elle représente avec sa devise, elle le place également au-dessus et la devise au-dessous.

Au cri de guerre a succédé la *devise* qui est ordinairement une courte sentence faisant connaître les faits mémorables dont une famille noble se glorifie, le caractère ou la ligne de conduite de celui qui l'adopte, mais le savant auteur et imprimeur Henri Estienne écrivait à ce sujet dans sa *Précidence du langage français* : « L'asme de la devise doit tous jours estre assez modeste pour que celui qui l'arbore en puyse faire application sur luy-mesme sans vanité malséante ».

Lorsqu'une devise est adoptée par un groupe ou une association, il est désirable qu'elle indique, en autant que possible, le but qu'elle entend poursuivre. Le 163^e régiment de volontaires canadiens-français a réalisé sa devise : « *Qui s'y frotte s'y pique* » au cours de la première guerre mondiale et la devise de la ville de Montréal : « *Concordia salus* » devrait être adoptée et mise en pratique comme devise nationale du Canada dont la prospérité repose, en grande mesure, sur le bon accord et la collaboration nationale entre les races qui l'habitent.

On place ordinairement la devise sur un *listel* ou *banderolle* en dessous de l'écu dont il reproduit les émaux principaux, la banderolle en prenant la couleur et les lettres de la devise le métal (pl. IV, fig. 21).

Les *emblèmes de charges* et les *décorations* sont évidemment personnels et la Révolution française ayant aboli les hautes dignités de la cour, bien peu de leurs emblèmes se retrouvent aujourd'hui dans les armoiries transmises aux descendants de ces dignitaires. Il est cependant bon de savoir les identifier, ne serait-ce qu'au point de vue historique et c'est pourquoi nous avons cru utile de reproduire à titre d'exemple, les insignes de la charge de « grand connétable » qui était la plus haute dignité de France après la royauté et qui consistaient en deux mains armées d'épées hautes aux deux côtés de l'écu et sortant d'un nuage au-dessous (pl. IV, fig. 23). Nous renvoyons aux traités d'art héraldique ou aux dictionnaires historiques pour l'indication des autres.

Les armoiries de famille étant transmises de père en fils comme un patrimoine ancestral, elles n'illustrent celui qui les porte que par l'éclat du

nom de ses ancêtres; aussi la nécessité de récompenser par des honneurs *personnels* la valeur ou les vertus de ceux qui ont bien mérité de la patrie a-t-elle été reconnue de tous temps. C'est cette pensée qui a donné naissance aux Ordres de Chevalerie et aux Ordres de Mérite à toutes les époques et, plus récemment, à l'institution des *médailles d'honneur* et autres *décorations* destinées à récompenser le mérite personnel, sans distinction de castes.

Le plus ancien Ordre de Chevalerie serait celui du *Saint-Sépulcre* dont la fondation remonterait à saint Jacques, premier évêque de Jérusalem qui, en l'an 102, confia la garde du saint Sépulcre de Jésus-Christ à de pieux cénobites auxquels furent adjoints plus tard des chevaliers militaires et ses membres en furent dès lors connus sous le titre de *Chevaliers hospitaliers et militaires du Saint-Sépulcre de Jérusalem*. Les insignes en sont une épée, des éperons dorés et une croix d'or potencée, cantonnée de quatre croisettes d'or émaillées de pourpre, suspendue à un ruban noir (pl. IV, fig. 24). Les plus récents sont : pour la France, celui de la *Légion d'Honneur* fondé par Napoléon le 19 mai 1802, et en Allemagne celui de la *Croix de fer* créé par Frédéric-Guillaume III le 10 mars 1813; mais il faut remonter plus loin pour trouver, en Angleterre, celui de la *Jarretière* institué par Edouard III le 19 janvier 1350.

Les chevaliers entourent leur écu du collier de l'Ordre dont ils sont décorés; ils le placent entre l'écu et les supports, de manière que la croix pende au-dessous de la pointe et que les bouts du collier viennent se rattacher au heaume ou à la couronne qui le remplace. Les médailles militaires et autres décorations se suspendent par leurs rubans au-dessous de l'écu et se blasonnent en dernier lieu.

Ce chapitre complète la description des différentes parties des armoiries et nous sommes maintenant en mesure de *blasonner*, c'est-à-dire de décrire en langage héraldique la composition d'une armoirie; mais pour y arriver il est nécessaire d'observer les règles du blasonnement que nous allons maintenant indiquer.

CHAPITRE VII

LES RÈGLES DU BLASONNEMENT

Pour posséder la science héraldique, il faut savoir décrire toutes les parties d'une armoirie dans leur ordre propre, en se servant des termes consacrés et en observant les règles inflexibles qui les régissent; il faut

savoir distinguer les partitions, les émaux, la nature, la disposition et les attributs des pièces de l'écu et les décrire avec toutes les propriétés caractéristiques dont elles sont revêtues, afin qu'un autre héraldiste puisse les reconstituer exactement à la simple lecture de cette description.

Si l'écu est simple, on commence par indiquer l'émail du champ et l'on passe ensuite aux pièces dont il est couvert. S'il n'y a qu'une seule pièce, elle se place ordinairement « en coeur », c'est-à-dire au centre et, comme c'est la règle générale, on n'exprime pas alors sa position, mais si elle est placée ailleurs, il faut préciser l'endroit; de même, trois pièces semblables, distribuées sur le champ, sont généralement posées en triangle, deux sur une ligne horizontale en haut et l'autre au-dessous et l'on n'indique leur disposition que si elle est différente. On dira tout simplement en parlant de l'armoirie des rois de France : « d'azur, à trois fleurs de lis d'or », parce que ces trois fleurs de lis sont ainsi disposées.

Si l'écu est composé, on doit d'abord énoncer la partition qui le divise et blasonner les figures de chacune des divisions et leurs émaux en les lisant de dextre à senestre et de chef en pointe, comme on fait pour la lecture des pages d'un livre, mais en joignant dans une seule description deux quartiers identiques en indiquant le rang dans lequel ces quartiers sont disposés.

Les positions fixes ou naturelles sont celles que prennent invariablement les figures héraldiques, ainsi que quelques pièces naturelles et artificielles et que l'on n'exprime pas en les blasonnant. Pour en donner des exemples, nous dirons que le chevron se place avec la pointe en haut et qu'on n'indique sa position que si elle est différente; on montre habituellement le lion de profil et « rampant » à dextre à moins qu'on ne lui indique un autre attribut car, s'il a la tête tournée de face vers le lecteur, avec le bouquet de la queue en dehors, ce n'est plus un *lion*, mais un *léopard*.

Cette orientation des animaux peints sur l'écu du chevalier indique qu'ils doivent faire face à son adversaire tout comme son coursier car, autrement, ils paraîtraient fuir devant l'ennemi. C'est une des plus grandes difficultés du blason que d'apprécier exactement la disposition des pièces sur l'écu et leur situation par rapport aux autres pièces qui le meublent.

Il y a donc lieu d'observer trois choses essentielles dans l'art de blasonner :

- (a) les *partitions* de l'écu,

- (b) les *émaux* du champ et des figures,
- (c) la *situation*, les *attributs* et la *disposition* des pièces.

Comme la plupart de ces règles et des indications que nous avons données au cours de cet article, tant au sujet du champ et des figures qui le couvrent que des ornements extérieurs, se trouvent réunies dans les armoiries de la famille Neilson (d'Écosse, de France et du Canada) nous en résumerons les principes, les règles et le blasonnement en faisant la lecture héraldique de sa reproduction qui s'établit comme suit (pl. IV, fig. 22) :

« D'argent, au chevron de gueules, accompagné de trois mains appaumées d'azur. Timbré du heaume des anciens gentilshommes orné de ses lambrequins et d'une couronne de chevalier reposant sur un bourrelet. Cimier, un dextrochère armé d'une dague haute. Tenants, un chevalier à dextre et un montagnard écossais à senestre, chacun arborant son oriflamme. Devise, *His regi servitiis.* »

CHAPITRE VIII

POUR UN DRAPEAU

Les principes et les règles qui régissent les armoiries s'appliquent également aux drapeaux, mais avec plus d'insistance encore sur la noble vertu de simplicité. Voyons les drapeaux nationaux des divers pays de l'univers; presque tous se restreignent à l'agencement de deux ou trois couleurs et c'est même assez rarement qu'on les trouve, en plus, chargés d'un emblème.

Aussi ne peut-on s'expliquer l'aberration des patriotards qui aspirent à faire oeuvre nationale pour le Canada en faisant plaisir à tous les groupes ethniques de sa population par la représentation d'un signe distinctif pour chacun d'eux. La nationalité canadienne ne doit pourtant pas être une réunion d'éléments hétéroclites, mais un peuple uni dans l'amour d'une patrie commune et cette union doit se symboliser par l'adoption d'un emblème commun qui soit cher à tous, sans distinction d'origine.

Le Canada est assez grand et possède assez de richesses naturelles en effet pour suffire à tous ceux qui l'habitent et qui l'aiment au-dessus de tout autre pays. Faisons donc taire les clameurs égoïstes d'importation

étrangère et laissons enfin les seuls vrais Canadiens adopter un drapeau qui soit véritablement patriotique et conforme aux règles de la science héraldique.

A handwritten signature in black ink, reading "Victor Morin". The signature is written in a cursive style with a long, sweeping underline that extends to the right.

BIBLIOGRAPHIE

Nos lecteurs désireux de pousser plus à fond leur connaissance de l'art héraldique seront sans doute heureux de recevoir quelques indications sur les ouvrages élémentaires qu'ils pourront consulter avec profit parmi les nombreux traités et armoriaux qui en ont été publiés. Afin de ne pas les rebuter, nous limiterons cette liste à quelques auteurs des langues française et anglaise parmi les modernes et, comme leur tirage est généralement épuisé, ils pourront les trouver dans les bibliothèques publiques ou les librairies d'occasion.

AUTEURS FRANÇAIS

BOUTON, VICTOR — *Nouveau traité de blason* (1863).

EYSENBACH, G. — *Histoire du blason et science des armoiries* (1848).

GHEUSI, P.-B. (NORD LOREDAN) — *Le blason héraldique* (illustré, 1892).

JOUGLA DE MORENAS, HENRI — *Grand Armorial de France* (7 vols. 4^{to} illustrés, 1934-1952).

AUTEURS ANGLAIS

BOUTELL, CHARLES — *English heraldry* (1902).

ELVIN, C.-N. — *A dictionary of heraldry* (1889).

FOX-DAVIES, A.-C. — *A complete guide to heraldry* (1909). Cet auteur a également publié de nombreux autres ouvrages recommandables.

PEDRICK, GALE — *A manual of heraldry* (1911).

ETATS-UNIS

VERMONT, E. DE V. — *America heraldica* (1886).

WHITMORE, W.-H. — *The elements of heraldry* (1866).

CANADA

CHADWICK, E.-M. — *Heraldry in brief* (1906).

MASSICOTTE, E.-Z. ET RÉGIS ROY — *Armorial du Canada français* (2 vols, 1915-1917).

MORIN, VICTOR — *Traité d'art héraldique, suivi d'un dictionnaire analytique des termes du blason* (1919).